

PORTANT COMPOSITION DES JURYS D'EXAMEN DES MASTERS

ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 du Code de l'Education ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

ARRETE

Article 1 :

La composition des jurys d'examen des Masters de l'UFR de Langues, Cultures et Communication comme suit :

1^{ère} année de Master

Domaine : Sciences Humaines et Sociales

Mention : Information, Communication

Parcours : Tous

Membres du jury :

Sébastien ROUQUETTE, Président du jury, PU

Agnès BERNARD, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Eric AGBESSI, MCF

Eric DACHEUX, PU

Cécilia BRASSIER, MCF

Aurélia DUMAS, MCF

Bertrand SOULIER, Professionnel

Semestre 2 :

Eric AGBESSI, MCF

Eric DACHEUX, PU

Cécilia BRASSIER, MCF

Marion ROLLANDIN, MCF

Sylvie BOISNIER, MCF

1^{ère} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Langues étrangères appliquées
Parcours : Tous

Membres du jury :

Dacia HAMMOUDA, Président du jury, MCF
Pierre MATHIEU, Vice-président du jury, MCF

Semestre 1 :

Habib BOUSSADIA, PRCE
Alain BUSSIERE, PRAG
Shushiang CHEN, enseignant contractuel
Sylvie DOMERGUE, PRAG
Béatrice DROT-DELANGE, MCF
Michel EMADZADEH, enseignant contractuel
Richard ENJALBERT, Professionnel
Philippe FORGES, PRAG
Marc FOURCHES, MCF
Julien GUILLAUMOND, MCF
Hélène GUYOT-SANDER, MCF
Nawel HABIB, Enseignant contractuel
Geoffrey HEELS, PRCE
Nadejda KRIAJEVA, MCF
Gloria MAFFET, MCF
Daniel RODRIGUES, MCF
Olivia SALMON-MONVIOLA, MCF
Annie SINDA, MCF
Nicolas VIOLLE, MCF

Semestre 2 :

Abdallah ALAOUI, MCF
Habib BOUSSADIA, PRCE
Catherine BOUTIN, PRCE
Alain BUSSIERE, PRAG
Philippe FORGES, PRAG
Véronique GAUFRETEAU, Professionnel
Dominique GEOFFROY-TERRYN, Professionnel
Julien GUILLAUMOND, MCF
Nawel HABIB, Enseignant contractuel
Nadejda KRIAJEVA, MCF
Lu LIU, Enseignant contractuel
Gloria MAFFET, MCF
Daniel RODRIGUES, MCF
Richard ROEDIG, MCF
Olivia SALMON-MONVIOLA, MCF
Annie SINDA, MCF
Rémi THEBAULT, Professionnel
Nicolas VIOLLE, MCF

1^{ère} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Parcours : Tous

Membres du jury :

Christophe GELLY, Président du jury, PU
Nicolas VIOLLE, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1 et 2 :

Sophie CHIARI, PU
Axel GASQUET, PU
Friederike SPITZL-DUPIC, PU
Régis GAYRAUD, PU
Daniel RODRIGUES, MCF

1^{ère} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Etudes européennes et internationales
Parcours : Etudes interculturelles européennes

Membres du jury :

Bénédicte MATHIOS, Président du jury, PU
Nicolas VIOLLE, Vice-président du jury, MCF

Semestres 1 et 2 :

Donatella BISCONTI, MCF
Fanny PLATELLE, MCF
Stéphanie URDICIAN, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Information, communication
Parcours : Stratégie de communication des organisations

Membres du jury :

Sébastien ROUQUETTE, Président du jury, PU
Agnès BERNARD, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 :

Aurélia DUMAS, MCF
Stéphane CALISTI, Professionnel

Semestre 4 :

Cécilia BRASSIER, MCF
Sylvie BOINSIER, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Sciences Humaines et Sociales
Mention : Information, communication
Parcours : Communication et démocratie participative

Membres du jury :

Sébastien ROUQUETTE, Président du jury, PU
Éric DACHEUX, Vice-président du jury, PU

Semestre 3 :

Éric AGBESSI, MCF
Christian LAMY, Enseignant
Florine GARLOT, Professionnel

Semestre 4 :

Éric AGBESSI, MCF
Christian LAMY, Enseignant
Pascale DELLILE, Professionnel
Alain BUSSIERE, PRAG

2^{ème} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Langues étrangères appliquées
Parcours : Tous

Membres du jury :

Dacia HAMMOUDA, Président du jury, MCF
Pierre MATHIEU, Vice-président du jury, MCF

Semestre 3 :

Eric AGBESSI, MCF
Abdallah ALAOUI, MCF
Alain BUSSIERE, PRAG
Richard ENJALBERT, Professionnel
Marc FOURCHES, MCF
Dominique GEOFFROY-TERRYN, Professionnel
Julien GUILLAUMOND, MCF
Hélène GUYOT-SANDER, MCF
Nawel HABIB, Enseignant contractuel
Geoffrey HEELS, PRCE
Nadejda KRIAJEVA, MCF
Lu LIU, Enseignant contractuel
Gloria MAFFET, MCF
Daniel RODRIGUES, MCF
Olivia SALMON-MONVIOLA, MCF
Youssef SANGARE, MCF
Annie SINDA, MCF
Bénédicte SISTO, MCF
Nicolas VIOLLE, MCF

Semestre 4 :

Eric AGBESSI, MCF
Abdallah ALAOUI, MCF
Habib BOUSSADIA, PRCE
Alain BUSSIERE, PRAG
Béatrice DROT-DELANGE, MCF
Philippe FORGES, PRAG
Marc FOURCHES, MCF
Véronique GAUFRETEAU, Professionnel
Dominique GEOFFROY-TERRYN, Professionnel
Jean GHIDINA, MCF
Hélène GUYOT-SANDER, MCF
Nawel HABIB, Enseignant contractuel
Geoffrey HEELS, PRCE
Nadejda KRIAJEVA, MCF
Lu LIU, Enseignant contractuel
Gloria MAFFET, MCF
Marion NAVARRON, Professionnel
Daniel RODRIGUES, MCF
Olivia SALMON-MONVIOLA, MCF
Annie SINDA, MCF
Bénédicte SISTO, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales
Parcours : Tous

Membres du jury :

Christophe GELLY, Président du jury, PU
Nicolas VIOLLE, Vice-président du jury, MCF

Semestres 3 et 4 :

Sophie CHIARI, PU
Axel GASQUET, PU
Friederike SPITZL DUPIC, PU
Régis GAYRAUD, PU
Daniel RODRIGUES, MCF

2^{ème} année de Master
Domaine : Arts, Lettres, Langues
Mention : Etudes européennes et internationales
Parcours : Etudes interculturelles européennes

Membres du jury :

Bénédicte MATHIOS, Président du jury, PU
Nicolas VIOLLE, Vice-président du jury, MCF

Semestres 3 et 4 :

Donatella BISCONTI, MCF
Fanny PLATELLE, MCF
Stéphanie URDICIAN, MCF

Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29/01/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le **31 JAN. 2019**

- Publié le **31 JAN. 2019**

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.